

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE SAINT-CLAIR-DU-RHONE

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2024/009 du 29 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Clair-Du-Rhône portant sur la modification de la carte des aléas.

La mise à disposition se déroulera à :

- la Mairie de Saint-Clair-Du-Rhône, Place Charles De Gaulle 38370 Saint-Clair-Du-Rhône
- sur le site Internet de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

du 9 février 2024 à 8h00 au 11 mars 2024 à 17h30,

aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées, la décision de la MRAE, ainsi qu'un registre ou formulaire en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou via le formulaire en ligne. Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Clair-Du-Rhône » auprès de :

Madame la Présidente de Entre Bièvre et Rhône communauté
Rue du 19 Mars 1962,
38550 Saint-Maurice-l'Exil.

A l'issue, le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.